

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-2/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024248-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Résidence de création au collège : attribution d'une aide à l'artiste plasticienne Florence PINSON-YNDEN

Dans le cadre de son Schéma départemental de développement de la lecture publique, le Département, par l'intermédiaire de sa Médiathèque départementale, soutient chaque année la mise en place de Résidences de création au collège. Il favorise ainsi la présence artistique et culturelle sur le territoire de la Seine-et-Marne, la démarche d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et le partenariat entre les équipements de lecture publique et les collèges.

Le dispositif et ses critères ont été votés par le Conseil départemental du 28 mai 2021. Il s'inscrit par ailleurs dans le Parcours Collégien.

Il est proposé de voter l'attribution d'une aide départementale à l'artiste plasticienne Florence PINSON-YNDEN pour sa résidence de création au collège Fernand GREGH à Champagne-sur-Seine.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°6/01 en date du 26 juin 2020, relative à l'adoption du Schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2025,

VU la délibération du Conseil départemental n°6/01 en date du 28 mai 2021, relative à la mise en œuvre du dispositif « Résidence de création au collège », axe 2 du Schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2025 adopté au Conseil départemental du 26 juin 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU les délibérations du Conseil départemental n°7/01 et n°2/04 en date du 16 décembre 2021, relative à l'adoption du budget primitif 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer pour 2022 une aide d'un montant de **20 000 €** à l'artiste plasticienne Florence PINSON-YNDEN pour sa résidence de création au collège Fernand GREGH à Champagne-sur-Seine et d'adopter la convention afférente telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom du Département.

Article 3 : de prélever les crédits nécessaires au financement de cette aide, dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Développement culturel », opération « Subvention de fonctionnement actions en faveur de la jeunesse seine-et marnaise (DF22).

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne